FICHE DESCRIPTIVE

Programme d'éclairage public de la Ville de Dakar

Montant du prêt non souverain10 Millions € / 6,5 Milliard F CFADate de signature de la conventionJuillet 2008Date de fin de la convnetionJuin 2014Maitrise d'ouvrageVille de DakarAssistant à Maitrise d'OuvrageNéolight

Présentation générale

La Ville de Dakar et l'Agence Française de Développement ont signé un accord de financement en 2008 pour le financement d'un programme d'éclairage public et de renforcement des capacités de gestion municipale. Un prêt non souverain de 10 M€ a été octroyé à la Ville de Dakar pour le financement partiel de son programme d'éclairage public.

Ce projet vise à améliorer le service public de l'éclairage dans les quartiers de Dakar et à accompagner les équipes municipales en renforçant les capacités techniques et financières de la municipalité. Il permet la réalisation de travaux d'investissements, afin de renouveler les équipements, étendre ou densifier le réseau d'éclairage public. Des équipements plus économes en énergie sont utilisés contribuant à limiter la consommation d'énergie de la ville, avec l'installation de 1 000 lampadaires solaires.

Contenu du programme d'éclairage public

Le programme d'éclairage public financé par l'AFD comprend :

(i) la réalisation d'un audit énergétique des réseaux d'éclairage public.

L'audit doit permettre à la Ville de Dakar d'avoir une connaissance :

- des équipements des réseaux d'éclairage publics et leur état ;
- des consommations d'énergie électrique, et du potentiel d'économie d'énergie ;
- de la situation des quartiers de la Ville souffrant de manque ou de déficit d'éclairage public;

Cet audit se présente en 2 parties : (i) le diagnostic de l'existant (diagnostic technique, organisationnel et financier) ; (ii) le schéma d'aménagement lumière (SDAL), orientations à moyen terme (10 ans) pour la ville.

La réalisation de l'audit de l'éclairage public et le contrat d'Assistante à Maitrise d'Ouvrage ont été attribués en 2011 à la société Néolight.

(ii) la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre du financement, la ville de Dakar bénéficie d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage participant au renforcement de capacités des services municipaux (Formation; manuels de procédure et de gestion dans le domaine de l'éclairage public ; outils d'aide à la décision ; cartographie ; ...)

(iii) l'acquisition des équipements et la réalisation des travaux du programme d'éclairage public.

L'actuel maire de la Ville de Dakar, Khalifa Ababacar Sall, élu en 2009 a souhaité réalisé un programme prioritaire d'éclairage public solaire, qui représente 1 000 points lumineux, couvrant environ 25 km de voiries, pour un montant de 2 milliards F CFA HT. Ce marché a été attribué à l'entreprise ERT qui a installé et livré les 1000 lampadaires solaires le 15 janvier 2013.

Une seconde phase de travaux concerne un programme d'extension, de réhabilitation (changement des ampoules existantes pour des ampoules basses-consommation) et de densification du réseau d'éclairage public standard, qui devraient concernés 10 000 points lumineux, soit le double du réseau d'éclairage existant. En complément, l'éclairage sur le tronçon d'autoroute Malick Sy-Patte d'Oie sera remis en état et un projet pilote d'éclairage dit « moderne » (poteaux en béton, câble souterrain enfoui) sera expérimenté dans un quartier de Dakar.

Suivi des finances municipales

Sur le volet « suivi des finances publiques municipales », l'AFD accompagne les équipes municipales en renforçant les capacités techniques et financières de la municipalité, avec la Banque mondiale et le PPIAF1 notamment, vers une meilleure gestion des ressources municipales.

Les difficultés budgétaires nuisent au fonctionnement efficace de la ville. Le processus budgétaire est bien suivi mais la volatilité des recettes (liées aux difficultés de recouvrement réalisé par les services de l'Etat) ne permet pas à la commune de gérer son budget de manière satisfaisante. La fiscalité locale est administrée par les services de l'Etat, pour le compte des collectivités locales, ce qui représente une limite à l'autonomie des collectivités qui peinent à optimiser leur collecte et ne sont pas maîtresses de la totalité de leur budget. La Ville de Dakar met en œuvre depuis 2009 une démarche volontariste en faveur du recouvrement de ses recettes fiscales en collaboration avec les services de l'Etat. Sécuriser le processus comptable et financier est donc un véritable enjeu. Au Sénégal, l'organisation des collectivités locales et le processus de décentralisation sont régies par le code des Collectivité Locales et une lettre de politique sectorielle établie en 1997 (et en cours de mise à jour). Mais la décentralisation inaboutie reste assez défavorable aux communes. Les ressources des collectivités reposent majoritairement sur la fiscalité locale et dépendent très peu de dotations de l'Etat.

Par ailleurs, le manque de moyens humains, matériels (informatique, connexion web) et financiers consacrés aux services municipaux limite fortement l'action de la collectivité.

L'AFD a appuyé en 2009 un diagnostic des performances de la gestion des finances publiques selon une méthodologie PEFA traditionnellement utilisée pour les Etats et transposée à cette occasion au niveau local. Par ailleurs, la ville de Dakar a engagé, avec le soutien financier de la Fondation Bill et Mélinda Gates, un projet de financement municipal et de renforcement de capacité. A travers le CEFEB, l'AFD contribue régulièrement à la formation d'agents de la ville de Dakar.

Les partenaires de la Ville de Dakar

(i) Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Prêts: AFD, BOAD, BID

Renforcement de capacités : AFD-CEFEB, Fondation Bill et Melinda Gates (projet Dakar Municipal Finance Project), PPIAF

(ii) **Coopération décentralisée française :** Ville de Marseille, Ville de Paris et Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne Evry

¹ Public Private Infrastructure Advisory Facility, trust fund de la Banque mondiale auquel l'AFD participe depuis 2007.